



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 0 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX



B270122_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - Parc d'activités des Renardières Cession d'un terrain au profit de la société TP fraisage

En janvier 2021, la SCI des jardins de l'Artois a acheté l'ex-site ARETEC sur le parc d'activités des Renardières à Lens (un bâtiment d'environ 2 200 m² sur un terrain de 11 200 m²) qui découvre depuis une nouvelle vocation avec l'accueil de plusieurs activités.

En premier lieu, la société TP Fraisage, spécialisée dans la location de matériel pour les professionnels des travaux publics, et plus particulièrement de raboteuse avec chauffeur, s'est installée en cours d'année sur 300 m² de bureaux et 800 m² d'atelier. Cette société dirigée par Monsieur VERHAEGE et appartenant au groupe VARET était installée à Mazingarbe. Elle emploie 15 salariés et prévoit une dizaine de créations dans le cadre de ce transfert-extension.

Les deux associés de la SCI (Messieurs VARET et VERHAEGE) projettent la construction sur la partie située en façade du site de cellules locatives (le permis de construire vient d'être déposé pour 1 500 m² de bâtis).

L'une de ces cellules, d'une surface de 600 m² est pré-commercialisée à l'entreprise voisine ETCI, à l'étroit actuellement, auquel s'ajoute un besoin de 38 places de parking complémentaires (précédemment ETCI qui emploie une centaine de salariés utilisait déjà le parking ARETEC dans la mesure où ils appartenaient au même groupe, Cédres industrie). Trois autres cellules de 300 m² sont ainsi également prévues.

Une troisième partie du site est louée à la Société ETF (Européenne de Travaux Ferroviaires), filiale d'EUROVIA. Cette entreprise est spécialisée dans le renouvellement, réparation et création de voies ferrées. Elle veut regrouper ses bureaux installés actuellement à Saint Laurent Blangy et son dépôt situé à Hazebrouck, sur le parc des Renardières. Une vingtaine de personnes seront présentes sur site. Le déménagement est programmé en janvier 2022.

L'optimisation de cet ensemble immobilier en termes d'accueil de diverses activités induit un besoin de foncier supplémentaire pour le développement de l'entreprise TP fraisage qui souhaite acquérir le terrain voisin de 10 925 m² (dont 4 052 m² inscrits au PLU de la commune de Lens en zone Naturelle).

Ce terrain permettrait la création d'une station de lavage, de carburant et de surface de stockage extérieur tout en permettant à l'entreprise de respecter l'obligation du PLU de traiter en espaces verts 25 % de l'unité foncière.

Ce terrain de 10 925 m² situé en fond de zone est également grevé par le passage d'une importante canalisation d'eaux usées empêchant la construction de bâtiment et imposant une servitude sur l'emprise de cette conduite, par un dénivelé très important et un muret d'ancienne fondation à démolir.

Dans ces conditions, la cession de ce terrain pourrait être consentie au prix de 10,61 € H.T./m², tous frais (géomètre, notaire, TVA...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État, référencé 2021-62498-93261, en date du 13 janvier 2022,

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la société TP fraisage, sise parc d'activités des Renardières à Lens (62300), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 10 925 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section BD n°291 au cadastre de la commune de Lens, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 10,61 € H.T./m².

Tous les frais (géomètre, notaire, TVA le cas échéant...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 0 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX



B270122_D2

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Participation de la CALL dans le dispositif régional de l'emploi : Plate-forme Proch'emploi

Par délibération en date du 24 juin 2013, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est inscrite dans le dispositif : « Plateforme Territoriale pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes » devenu en 2016 Plateforme Proch'Emploi.

Cette plateforme qui associe les territoires de la CALL et de la CAHC vise aujourd'hui :

- La mobilisation du réseau des chefs d'entreprises,
- La détection des offres d'emploi,
- La mise en relation directe des demandeurs d'emploi et des entreprises – création des « circuits courts »,
- La présélection des profils correspondants.

En 2021, 76 entreprises ont été visitées, 492 offres d'emploi ont été détectées, 238 candidats ont trouvé un emploi sur les territoires de Lens-Liévin, Hénin-Carvin (chiffres arrêtés au 01/12/2021).

Pour financer ce dispositif, la Région Hauts-de-France peut attribuer une subvention forfaitaire de 100 000 € par an à la CALL.

Ce soutien fait l'objet d'une convention annuelle précisant les modalités de versement et d'exécution.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :

24 « pour »

0 « contre »

6 « abstention »

Sollicite auprès du Conseil Régional Hauts-de-France le financement destiné au fonctionnement de la plateforme Proch'Emploi sur le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer les documents et toutes pièces affectées au dispositif Proch'Emploi.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 0 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX



B270122_D3

RESSOURCES ET MOYENS

Liévin Cité des Genettes Travaux d'assainissement et d'eau potable Autorisation de signer le marché

Dans le cadre de l'ERBM, la ville de Liévin envisage le réaménagement complet des voiries sur la Cité des Genettes. Les investigations menées sur les réseaux d'assainissement ont mis en évidence la présence de tuyaux en amiante ciment qu'il est nécessaire de remplacer sur l'ensemble de la cité. Une partie du réseau d'eau potable est en fonte grise et fera l'objet d'un renouvellement dans le cadre de ces travaux. Les eaux pluviales de voirie seront également déconnectées du réseau unitaire et infiltrées dans des tranchées drainantes.

La consultation pour les travaux d'assainissement et d'eau potable est passée par procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R.2124-2 alinéa 1er et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché donnera lieu à des tranches conformément aux articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique.

Le marché comportera une tranche ferme et 3 tranches optionnelles pour un montant de travaux estimé à 4 400 000 € HT :

- **La tranche ferme** porte sur les travaux d'assainissement et d'eau potable des rues du coeur de la cité des Genettes comprenant les rues Malherbe, Alfred de Musset, Baudelaire, Chénier, Ronsart, Lecomte de l'Isle, la Fontaine, Richepin, Rostand et Lamartine pour un délai d'exécution de 17 mois à compter de l'ordre de démarrage des travaux. Le montant estimatif des travaux est de 2.490.000,00 € HT,
- **La tranche optionnelle 1** porte sur les travaux d'assainissement et d'eau potable de la rue Samain pour un délai d'exécution de 4 mois à compter de l'ordre de démarrage des travaux. Le montant estimatif des travaux est de 610.000,00 € HT,
- **La tranche optionnelle 2** porte sur les travaux d'assainissement et d'eau potable de la rue Martin pour un délai d'exécution de 6 mois à compter de l'ordre de démarrage des travaux. Le montant estimatif des travaux est de 990.000,00 € HT,
- **La tranche optionnelle 3** porte sur les travaux d'assainissement et d'eau potable de la rue Delebecque pour un délai d'exécution de 4 mois à compter de l'ordre de démarrage des travaux. Le montant estimatif des travaux est de 310.000,00 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer le marché avec les attributaires, conformément à la décision rendue par la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels d'un montant de 4 130 000 € HT seront prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget 02/Programme MTVXERBMAH -Travaux Assainissement ERBM HT /Opération 21D15237/Ligne de crédit 6820.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels d'un montant de 600 000 € HT seront prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget 04/Programme MTVXERBMHT -Travaux Eau Potable ERBM HT /Opération 21D15389/Ligne de crédit 4903.

Précise que les travaux d'assainissement ont été inscrits au plan concerté de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 2019-2024 afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de l'amélioration de réseaux et de la déconnexion des eaux pluviales.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 0 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX



B270122_D4

RESSOURCES ET MOYENS

Accord-cadre de prestations d'assistance technique relatives aux travaux de bâtiment et de VRD, et d'espaces extérieurs sur le territoire de la CALL : Autorisation de signer les marchés

Dans le cadre des projets de bâtiment, d'aménagement et de Voirie Réseaux Divers, il y a lieu de définir les études de faisabilité et d'orientation, les études de programmation, de conception, d'autorisations administratives de suivi de réalisation des travaux.

L'actuel marché arrivant à son terme le 3 mars 2022, il s'avère nécessaire de le relancer.

La consultation est passée par procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 alinéa 1er, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique et sera allotie sous la forme suivante:

Lot 1 : Accord-cadre à bons de commande, multi-attributaires pour les prestations relatives aux travaux de bâtiment, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 400 000,00 € H.T.

Le marché est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au CCAP, 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Lot 2 : Accord-cadre à bons de commande, multi-attributaires pour les prestations VRD, espaces extérieurs, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, sans minimum et avec un maximum annuel fixé à 400 000,00 € H.T.

Le marché est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au CCAP, 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés et les pièces afférentes, conformément à la décision rendue par la Commission d'Appel d'offres, avec les attributaires.

Précise que les dépenses seront imputées sur les différents budgets afférents à chaque dépense où les crédits nécessaires seront ouverts.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 27 décembre 2021 et 20 janvier 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 0 représenté sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Maurice VISEUX



B270122_D5

RESSOURCES ET MOYENS

Modification du tableau des effectifs

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service et des recrutements à venir, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois vacants correspondant au tableau des effectifs, à compter du 28 janvier 2022,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

A reçu un avis favorable en Commission Unique du 17/01/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 28 janvier 2022:

Création :

Filière administrative : - 3 Adjoints administratifs principaux 1ère classe,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.